



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 juin 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 juin 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 8), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL (jusqu'à la question 36 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 5), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT, M. Rémi STHAL à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Ludovic CROIZIER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 33 - Direction des Sports - Pôle Culture - Direction Vie des quartiers - Direction Hygiène Santé - Mission Développement Durable - Vital'Été 2018

**Direction des Sports - Pôle Culture
Direction Vie des quartiers -
Direction Hygiène Santé - Mission Développement Durable
Vital'Été 2018**

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

	Date	Avis
Commission n° 2	22/06/2018	Favorable unanime
Commission n° 4	07/06/2018	Favorable unanime
Commission n° 6	05/06/2018	Favorable unanime
Commission n° 7	29/05/2018	Favorable unanime

Préambule

C'est à l'été 2003 que l'opération Vital'Été s'est déclinée pour la première fois, dans le but d'élargir l'offre d'animation tout public et entièrement gratuite dans les domaines culturels, artistiques, créatifs, scientifiques et sportifs.

Depuis cette date, l'opération connaît chaque été un franc succès, et l'été 2017 fut une nouvelle fois une réussite.

Cette animation estivale gratuite répond à une demande sociale croissante où la place du loisir pour tous est à maintenir voire à consolider, notamment à destination des publics ne partant pas en vacances. Vital'Été est fréquenté majoritairement par un public bisontin (59 %) dont la majeure partie habite le quartier de Planoise, mais cette opération accueille également des familles et des jeunes de l'Agglomération et hors Agglomération.

Pour cette édition 2018, Vital'Été ouvrira en continu du mardi 10 juillet au samedi 25 août 2018.

Pour garantir le fonctionnement de Vital'Été, de nombreuses associations locales sont mobilisées (associations sportives, culturelles et d'éducation populaire et de quartier) en plus du personnel municipal. Ainsi, cette opération contribue également à renforcer le positionnement des structures locales comme acteurs du dynamisme et de la diversité des pratiques à Besançon.

1 - Réglementation des accès

L'opération Vital'Été étant libre d'accès et destinée à tous les publics, elle nécessite tout de même la mise en place d'un règlement régissant le fonctionnement de l'opération et les engagements pris par l'ensemble des visiteurs fréquentant cette action. Le règlement précisant le fonctionnement de Vital'Été 2018 est annexé à la présente délibération.

2 - Organisation générale

Après quinze ans d'expérience et fort de son succès, Vital'Été s'organisera donc en 2018 selon les axes ci-dessous :

- **l'ouverture en continu des espaces et animations, du mardi 10 juillet au samedi 25 août 2018**, soit 7 semaines, de 14 h à 19 h du mardi au samedi à l'exception des jours fériés, soit une ouverture durant 175 h cet été.
- **les espaces sportifs** : vertical, pleine nature, beach, fitness, set & match, cycles... organisés avec les éducateurs sportifs du mouvement sportif bisontin et la Direction des Sports.
- **l'espace «Pitchouns» parents-enfants 0-6 ans** assuré par les pôles enfance des Maisons de Quartier Municipales.
- **l'espace «Arts & Création»** (+ de 6 ans) coordonné et animé par les Francas du Doubs dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) avec la participation d'intervenants socioculturels d'associations locales (danses, poterie, arts plastiques, cirque...).
- **l'espace «Convivial - Détente»** où des associations de quartier assureront la vente de goûters et de boissons en respect du Plan National Nutrition santé.
- **l'espace «Sciences & Environnement»**, coordonné par la Mission Développement Durable. Cet espace a pour objectif de proposer des activités ludiques permettant d'aborder les enjeux environnementaux et de découvrir les richesses de la nature, le tout dans une démarche de découverte scientifique et expérimentale.
- **l'espace «Santé»** avec la mobilisation de la Direction Hygiène-Santé et de ses partenaires pour l'animation de jeux, expositions, ateliers forum d'échanges autour de la sensibilisation à des thématiques santé (3 semaines).
- **une programmation les samedis en fin d'après-midi** de spectacles tout public et familiaux, en lien avec la programmation «Quartiers d'été».
- **une participation des aînés** partageant leur talent artistique avec les enfants une fois par semaine à l'espace «Arts & Création», organisée par le CCAS en lien avec les résidences autonomie et la Maison des Seniors.
- **un espace «Cultures Urbaines»**, coordonné par l'ASEP Chaprais / Cras / Viotte autour de toutes les activités urbaines sportives : de glisse, artistiques et culturelles durant 3 semaines. Action menée dans le cadre de la convention Cultures Urbaines ASEP / Ville de Besançon (Direction Sports, Vie des Quartiers et Pôle Culture).

3/ Déclinaison Budgétaire

Vital'été en sa qualité d'action transversale impliquant de multiples directions de la Ville, engendre également des dépenses dont les crédits sont issus de l'ensemble de ces secteurs selon la déclinaison suivante :

3.1 - Espaces Sportifs (71,9 K€)

Pour permettre la mise en œuvre des espaces sportifs tout au long des 7 semaines d'ouverture, la Direction des Sports procède, en complément des dépenses relatives à l'investissement des personnels permanents :

- au versement de subventions au profit des associations en charge de l'animation des espaces. Les subventions présentées ci-dessous constituent un premier versement pour les associations déjà engagées dans l'action. D'autres associations viendront compléter le programme actuellement en cours d'élaboration. Une subvention sera alors proposée à l'issue de l'opération Vital'Été :

• Entretiens escalade	3 000 €
• Doubs Sud athlétisme	1 000 €
• Slack passion	1 000 €
• La Saint-Claude	1 500 €
• Ligue de Franche-Comté de Sport Adapté	400 €

En cas d'accord, la somme totale, soit 6 900 €, sera imputée sur la ligne 65.40/6574.004825 CS 20300.

- au recrutement d'animateurs vacataires pour l'encadrement du public : 45 000 €
- à l'achat de matériel et des fournitures indispensables à l'action : 20 000 €

3.2 - Espace «Arts et création» (22,5 K€)

Cet espace est coordonné par les Francas du Doubs, dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP). Son financement est supporté par la Direction Vie des Quartiers de la manière suivante :

- Mobilisation d'intervenants artistiques locaux pour l'animation de l'espace 20 000 €
- Prestation d'animation circastique 2 500 €

3.3 - Espace «Pitchouns» (9 K€)

Cet espace, consacré aux enfants (petits et tous petits âgés de 0 à 6 ans) et à leurs parents, est coordonné par les professionnels des espaces parents/enfants des Maisons de quartiers municipales. Pris en charge financièrement par la Direction Vie des Quartiers, il nécessite les dépenses suivantes, hors personnels permanents :

- Logistique et matériel 2 000 €
- Recrutement d'animateurs vacataires pour l'encadrement du public 7 000 €

3.4 - Spectacles (3,63 K€)

Un spectacle à destination d'un public familial est planifié chaque samedi à 16 h. Il permet de créer un temps fort sur cette journée du samedi, dont l'un des objectifs est de faire participer ensemble parents et enfants aux diverses activités. En 2018, le site accueillera 6 spectacles dont la programmation et la prise en charge financière sont assurées par la Direction Vie des Quartiers, dans le cadre du dispositif «Quartiers d'été» et représentent la dépense suivante :

- Prestations au profit des structures en charge des différents spectacles 3 630 €

3.5 - Espace Pause Santé (7,2 K€)

Cet espace dont l'objectif est de proposer un lieu de sensibilisation à la santé sous divers angles (hygiène bucco-dentaire, alimentation, prévention solaire...) est mis en œuvre et animé par la Direction Hygiène-Santé durant 3 semaines 1/2. Pour mettre en œuvre le projet d'animation, la DHS réalise les dépenses suivantes, en dehors de la mobilisation des personnels permanents :

- Achats de Fournitures : 1 500 €
- Prestations intervenants : 4 200 €
- Contribution de la CPAM (intervenants + fournitures) : 1 500 €

3.6 - Espace Sciences et environnement (9,5 K€)

Coordonné et animé par la Mission Développement Durable, cet espace nécessite la participation de divers intervenants pour assurer son fonctionnement et la diversité des animations. L'animation de l'espace mobilise également des intervenants Ville (Direction Eau Assainissement, Direction Espaces Verts, Logis 13 Eco) et le SYBERT. Les dépenses nécessaires à sa mise en œuvre se répartissent selon le détail ci-dessous :

- Animation et matériel 9 500 €

Ces dépenses sont supportées par la Mission Développement Durable (9,5 K€).

3.7 - Espace «Cultures Urbaines» (13 K€)

Pour cette année 2018, cet espace fonctionnera durant 3 semaines sous la coordination de l'ASEP qui mobilisera les acteurs locaux engagés dans le développement de ces pratiques. Cette structure associative recevra pour l'animation de cet espace une subvention d'un montant de :

- ASEP	13 000 €
--------	----------

Cette subvention est financée par 3 directions municipales selon la ventilation suivante :

- Direction des Sports	5 000 €
- Direction Vie des Quartiers	5 000 €
- Direction Action Culturelle	3 000 €

En cas d'accord, la dépense totale de 13 000 € sera imputée sur la ligne 65.40/6574.004825 CS 20300.

3.8 - Espace détente

L'espace détente est assuré par des associations de quartier qui se relaient chaque semaine pendant toute la durée de Vital'Été. Ces associations proposent des boissons non alcoolisées et des goûters répondant aux principes d'équilibre alimentaire. Elles fournissent les produits à la vente et encaissent les recettes sur la base d'une tarification réglementée et adaptée à un public aux ressources modestes.

Le site met à disposition un chalet équipé d'un réfrigérateur et un local de stockage équipé d'un lave-vaisselle. Un état des lieux quotidien est effectué par les services de la Ville afin de garantir le respect des règles d'hygiène.

3.9 - Dispositif A Tire d'aile (6,84 K€)

Durant l'été, des jeunes de 14 à 25 ans seront mobilisés sur le site de Vital'Été afin de contribuer à la mise en œuvre des différents espaces d'animation via le dispositif A Tire d'Aile (ATA), pour une dépense totale de 6 840 € environ.

Le budget prévisionnel, hors valorisation des moyens permanents (humains et techniques) mobilisés, de l'opération Vital'Été 2018 s'élève à **143 570 €** ventilés de la manière suivante :

76 900 €	Direction des Sports
46 970 €	Direction Vie des Quartiers
9 500 €	Mission Développement Durable
3 000 €	Pôle Culture Tourisme
7 200 €	Direction Hygiène Santé

La Ville prend en charge les dépenses par mobilisation de ses moyens permanents et sur les crédits inscrits au BP 2018 des Directions des Sports et de la Vie des Quartiers, de la Mission Développement Durable, du Service Hygiène-Santé et du Pôle Culture.

La Ville a sollicité différents partenaires pour le financement de cette opération : le Département du Doubs et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à hauteur de 15 000 €. Ce soutien s'inscrirait dans le cadre du «fonds d'aide aux manifestations». Le montant tient compte de la participation relativement forte des habitants de l'Agglomération, hors Besançon, à cette opération.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dispositif Vital'Été pour 2018, décide :

- d'approuver le principe de sa mise en œuvre,
- d'approuver le règlement de Vital'Été, annexé à la présente délibération,

- d'attribuer les subventions aux associations mobilisées dans la mise en œuvre de l'action :

• Entretemps escalade	3 000 €
• Doubs Sud athlétisme	1 000 €
• La Saint-Claude	1 500 €
• Slack-passion	1 000 €
• Ligue de Franche-Comté de Sport Adapté	400 €
• ASEP	13 000 €

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant correspondant à la convention avec l'ASEP,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les financeurs de cette opération et à signer les conventions financières correspondantes.

M. DAHOUI et M. BIZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 JUIL. 2018



Contrôle de légalité